

SEGPA:



Inscrivez-vous →

Parlons-en!

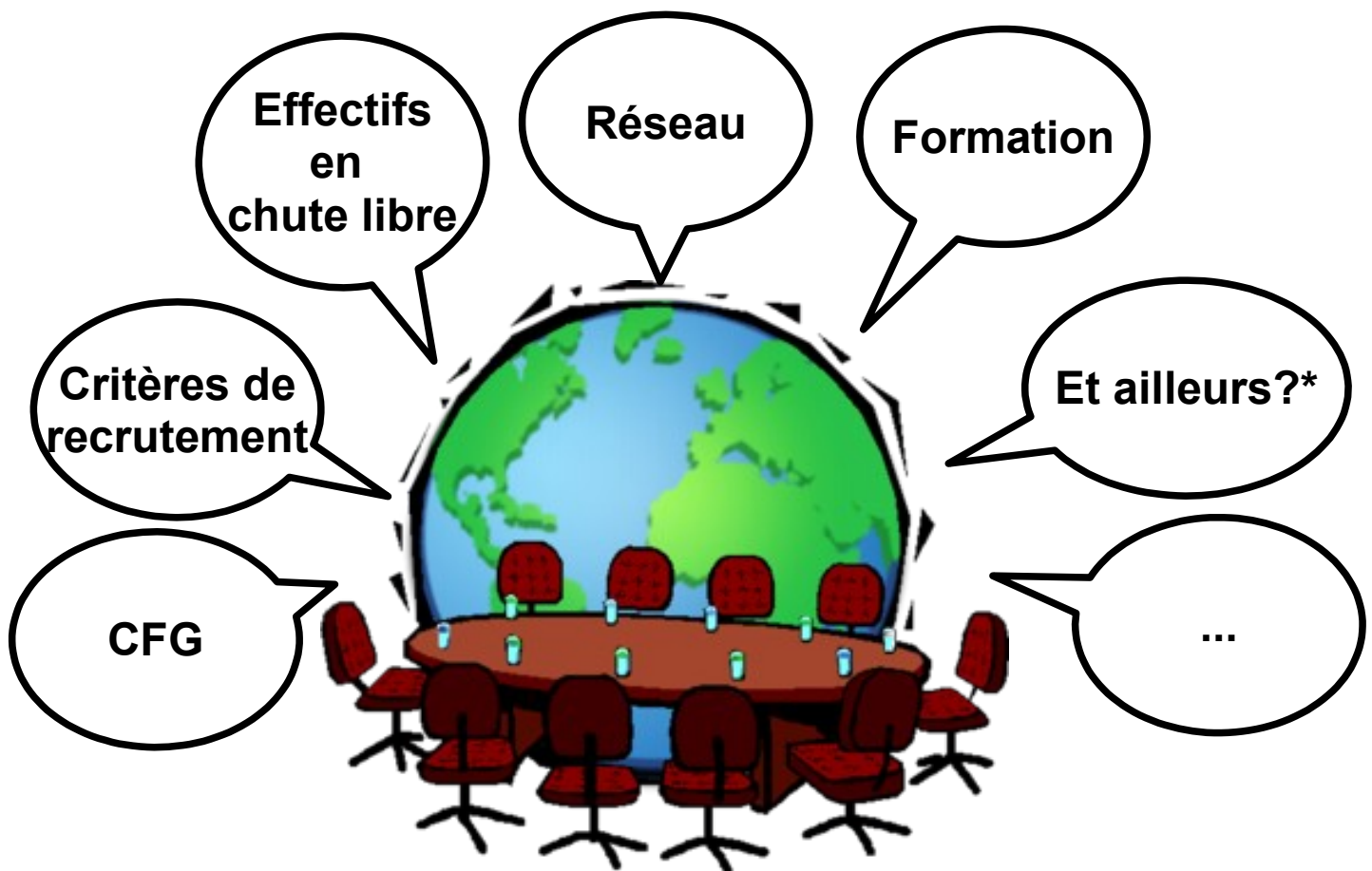


Stage ouvert à tous (PE, PLP, PLC)



Les temps collectifs pour réfléchir et échanger sont trop rares, particulièrement en SEGPA (de l'aveu même de l'administration qui déplore ne pas réussir à regrouper l'ensemble des collègues PE, PLC ou PLP...).

Les évolutions des dernières années nous interrogent toutes et tous. Aussi, la CGT Educ'Action, FO, la FSU, le Sgen-CFDT et Sud Education vous proposent-ils de participer à un stage syndical sous forme de table ronde le 23 Octobre 2012.



* Présence d'intervenants nationaux qui viendront apporter un éclairage plus large.

A noter: des modèles simplifiés et préparés spécialement pour les PE, PLC ou PLP sont à votre disposition.

Merci de nous
informer aussi de
votre participation

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

À reproduire à la main

NOM :

À :

Prénom :

Le :

Grade ou fonction :

Établissement :

À

NOM :

Fonction :

du chef d'établissement ou de service

s/c

(la demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance soit le 23/09/2012 au plus tard)

Objet : demande d'autorisation pour participer à un stage syndical

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (*), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 23 octobre 2012 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Saint-Lô. Il est organisé par la CGT Educ'Action, FO, la FSU, le Sgen-CFDT et Sud'Education sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

Signature :

* Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".
** Merci de nous prévenir de votre intention de participer au stage et de tout problème le cas échéant.